

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1282

présenté par
M. Dombrevail

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa ne contribue pas aux objectifs de « zéro artificialisation nette »(ZAN) des sols, portés par ce texte et inscrits dans la loi Biodiversité de 2018. **Un projet qui contribue à artificialiser les sols, même sur une faible surface, ne doit pas justifier une dérogation du PLU.**

Cet amendement a été travaillé avec la LPO.